

Risques, droits et sécurité en mer

La mer Égée:
Grèce/Turquie

Cette notice d'information s'adresse aux gens qui envisagent de traverser la mer Égée entre la Grèce et la Turquie. La traversée sans documents constitue une infraction pénale aussi bien en Grèce qu'en Turquie et est avant tout très dangereuse. Ce document ne vise pas à dissuader ni à encourager la traversée, mais plutôt à fournir des informations objectives et à proposer un échange d'expériences sur les risques, les droits et les mesures de sécurité minimales à prendre en mer. Nous souhaitons que les informations contenues dans ce document puissent sauver votre vie, mais sachez que les informations suivantes ne rendront pas la traversée sûre. Depuis vingt ans, l'UE refuse d'octroyer des visas à la plupart des demandeurs de visa. Au même temps, les guerres, les conflits et la pauvreté obligent de nombreuses personnes de quitter leurs pays; beaucoup d'entre eux recherchent une protection en Europe. En dépit du manque de moyens légaux d'accéder le territoire européen, beaucoup d'entre vous décident d'émigrer malgré tout et de franchir la frontière par voie maritime*.

* Bien que cette notice d'information porte notamment sur la situation à la frontière maritime, elle contient certaines informations utiles pour ceux qui désirent traverser la frontière terrestre dans la région d'Euros

Alarm Phone Nr.:



+ 334 86 51 71 61

AVANT DE DÉCIDER DE PARTIR, LISEZ CECI

Êtes-vous sûr de vouloir risquer votre vie?

Êtes-vous sûr de vouloir risquer votre vie lors du franchissement de la frontière terrestre ou maritime? Chaque année, il y a en moyenne 150-200 morts documentés le long de la frontière entre la Grèce et la Turquie, mais on suppose cependant que les chiffres réels sont encore plus élevés. Au cours des dernières années, il y a eu de nombreux rapports sur des personnes qui ont été interceptées en mer et contraintes par les garde-côtes grecs, de façon illégale, de retourner en Turquie. Cela constitue une situation très dangereuse.

L'infraction pénale d'immigration illégale

Le droit d'entrée légale en Grèce requiert pour les citoyens des pays non membres de l'UE un visa, sans lequel les migrants sont criminalisés. Si vous êtes pris en sortant de la Turquie sans autorisation et sans papiers, vous allez être accusés d'infraction d'entrée ou de sortie illégale dans la Turquie / de la Turquie. Cela est passible d'une amende administrative de 1000 à 2000TL, tel que défini dans l'article 102/a de la Loi des Étrangers et de la Protection Internationale (Loi n° 6458 de 04/04/2013). Le texte intégral de la loi peut être trouvé en anglais sur: <http://tinyurl.com/lr22p7m>

SI VOUS DÉCIDEZ DE PARTIR, LISEZ CECI

La traversée se passe généralement la nuit à bord des petites embarcations surchargées. De nombreuses embarcations coulent à peine parties : ce sont souvent les moins chères et elles sont en mauvais état. D'autres chavirent à cause du mauvais temps ou parce que c'est la panique à bord. Il y a eu de reports selon lesquels les autorités frontalières ont contraint les migrants de retourner d'où ils venaient ou se sont comportées violemment à leur rencontre, les mettant ainsi davantage en danger. Souvent, les autres bateaux en mer n'assistent pas les migrants en détresse même s'ils les voient.

Les informations suivantes ne rendront pas la traversée sûre. Et dans les situations que vous allez rencontrer, vous ne pourrez peut-être pas suivre les conseils proposés, par exemple parce que le capitaine de l'embarcation ne vous le permet pas. Si vous vous organisez en groupes et vous préparez pour la traversée, votre influence sur les décisions peut s'accroître. Les présentes informations vous donnent une idée de ce à quoi il faut vous attendre et de comment vous y préparer, et cela peut sauver votre vie.

Achetez un gilet de sauvetage et des vivres

- Vérifiez qu'il y a assez de gilets de sauvetage pour tous ! Vous pouvez en acheter un à la avance pour 30 livre turque (TRY). Portez-le dès que votre bateau démarre et gardez le tout le temps de la traversée.
- Le risque de tomber à la mer ou de se mouiller est très grand. Emballez tous vos objets de valeur dans un sac plastique et portez-les près du corps. Considérez que tous ce qui vous ne portez pas près du corps risque de se perdre si l'embarcation chavire. Étant donné que vos biens personnels pourront se perdre ou être volés, faites des copies de tout ce qui est important, comme par exemple vos documents et pièces justificatives dont vous aurez besoin comme preuves dans votre demande d'asile
- Prenez avec vous un sac à dos contenant un maximum d'eau et de nourriture. Emballez le tout dans des sacs plastiques résistant à l'eau.
- Portez de vêtements adaptés à la saison, mais n'oubliez pas de prendre des vêtements chauds et une veste imperméable.
- Vérifiez qu'il y a bien des signaux de détresse à bord ! Des fusées de détresse et fumigène peuvent sauver votre vie. À défaut, n'importe quoi qui permette d'attirer l'attention peut être utile ; des sifflets, des vêtements aux couleurs vives, des sacs en plastique, des miroirs, des flashes de téléphones ou d'appareils photos, etc.

Assurez-vous que l'équipement de navigation et de communication fonctionne

- La plupart des zones de la mer Égée sont couvertes par la téléphonie mobile. Des téléphones portables sont des outils importants pour appeler du secours ou documenter des éventuels opérations de refoulement illégales;
- Votre téléphone portable doit être bien rechargé et avec suffisamment de crédits pour appeler plusieurs numéros à l'étranger (au moins 50 TRY).
- Normalement on demande de ne pas utiliser les téléphones durant le passage de frontière, par conséquent, ils seront normalement éteints pendant le voyage. Protégez votre téléphone de l'eau de mer, en l'éteignant et en l'emballant dans un sac plastique résistant à l'eau. Tout en vous assurant que vous pouvez l'utiliser durant le voyage: gardez-le près du corps et à portée de main pour assurer que vous pouvez appeler du secours et l'utiliser pour documenter ce qui se passe.
- **Prenez avec vous les numéros d'urgence indiqués dans cette notice d'information!**
- Prenez avec vous les numéros d'amis et de relations en Turquie et/ou en Europe, et informez-les à l'avance de votre départ pour qu'ils puissent appeler les secours si vous ne donnez aucun signe de vie.

- Si vous avez un Smartphone, vous pouvez télécharger des applications qui vous permettront de partager vos coordonnées géographiques avec un numéro choisi en un seul clic (par exemple: One Touch SOS: <http://tinyurl.com/lwc8pjl>, pour Android ; et SOS My Location: <http://tinyurl.com/l3oug29>, pour Iphone). Vous pouvez également envoyer votre emplacement en utilisant Whats App and Viber. Si vous êtes victime d'une opération de refoulement illégale vers la Turquie effectué par les garde-côte grecs, vous pouvez envoyer vos coordonnées géographiques à ce numéro (+49 163 5024825). LES APPELS TÉLÉPHONIQUES NE SONT PAS ADMISES À CE NUMÉRO. SI VOUS PRÉFÉREZ APPELER, CONTACTEZ LE NUMÉRO D'ALARME: 0033 486 517 161 (VOIR L'ENCADRÉ, page 6).
- Si vous avez été déjà localisés par les garde-côtes grecs, vous pouvez utiliser votre téléphone au cas où la situation le permet. Si vous estimez que vous pouvez l'utiliser en dépit de la présence des garde-côtes grecs, faites autant d'appels que possible aux numéros indiqués afin d'informer beaucoup d'organisations de votre présence et vos coordonnées géographiques.

Vérifiez la météo au point de départ et d'arrivée

Vérifier que la météo est bonne pour les 3 prochains jours au point de départ et au point d'arrivée, consultez sur internet. Des sources d'informations beaucoup utilisées sont:

- <http://meteo.gr/meteoplus/sailingmaps.cfm>
- http://poseidon.hcmr.gr/waves_forecast.php?area_id=aeg

Ne montez pas dans une embarcation en mauvaise état ou surchargée

- Vérifiez que la coque en bois ou gonflable (en caoutchouc) soit neuve ou en bon état: pas de trous, de parties déchirées ou dégonflées! **Si le bateau est en mauvais état, vous mettez immédiatement votre vie en danger !**
- Vérifiez pour combien de personnes le bateau est prévu. En moyenne, une embarcation de 10 mètres de long ne peut embarquer que 10 personnes. Ce nombre augmente à 30 personnes pour une embarcation de 20 mètres de long. **Un bateau surchargé multiplie les risques de naufrage !**
- **Vérifiez s'il y a suffisamment de carburant** pour effectuer deux fois le trajet prévu ! Vérifiez s'il y a assez de pagaies, et si celles-ci sont en bon état, et si les gens qui tiennent les pagaies ont de l'expérience et de la force.
- Ne consommez pas d'alcool ni aucune sorte de drogue !

EN MER

Précautions pendant le voyage

- Essayez de tenir un « journal de bord » de votre voyage, en écrivant ou en photographiant/filmant tout ce qui arrive, l'heure, la position GPS. Ceci peut vous aider à vous orienter et être utile en cas d'urgence. Observez la mer autour de vous pour éviter les collisions avec des roches ou d'autres bateaux !
- Portez toujours un chapeau, protégez-vous du froid, essayez de garder vos vêtements aussi secs que possible.
- Faites tout ce que vous pouvez pour garder l'équilibre (évités des déplacements à bord) ! Aidez-vous mutuellement et protégez la vie des autres passagers.
- Il y a eu plusieurs cas où des femmes et enfants ont trouvé la mort quand ils étaient coincés dans la cabine sous le pont. En même temps, il peut être dangereux de rester dehors en cas de mauvais temps. Par conséquent, si vous êtes dans la cabine, surveillez ce qui se passe à l'extérieur et assurez vous que vous pouvez sortir facilement.
- Gardez une attitude positive et calme. **Évitez les conflits à tout prix !** Toute réaction brusque et tout geste de panique peut vous mettre en danger : des personnes peuvent tomber à l'eau et le bateau peut chavirer.

En cas de danger, signalez que vous êtes en détresse!

Si vous êtes en danger imminent (par exemple si la mer est trop forte, si vous êtes en panne ou perdu, si une personne est tombée par-dessus bord), appelez immédiatement la Garde Côtière. Quelque soit votre nationalité ou statut juridique, le secours de personnes en détresse en mer est une obligation inconditionnelle des capitaines de tout bateau à proximité ainsi que des états côtiers.

Contactez les équipes de sauvetage en utilisant les numéros ci-dessous.

Trouvez quelqu'un qui parle leur langue ou l'anglais. Restez calme. Indiquez-leur que :

- vous êtes en détresse
- votre position GPS
- le nombre des passagers (d'hommes, de femmes et d'enfants),
- la condition des passagers (s'il y a des passagers à risques ou malades; blessures graves)
- le type, la taille et la condition du bateau (prend-t-il l'eau ? Le moteur fonctionne-t-il ?).

Contacts d'urgence

Grèce: +30 210 41 12 500

Turquie:

+ 90 312 231 91 05

+ 90 312 425 - 33 37

+ 90 312 417 50 50 (If you hear a turkish voice-box, press „0“!)

Appel international d'urgence: 112

Si vous avez un radio VHF à bord, lancez un **appel de détresse « Mayday »** (instructions pour savoir comment le faire peuvent être trouvées sur: www.wikihow.com/Call-Mayday-from-a-Marine-Vessel - en anglais), ainsi que votre position GPS sur le canal radiophonique 16.

WatchTheMed Alarm Phone

+ 334 86 51 71 61



Ce numéro n'est PAS UN NUMÉRO D'URGENCE, mais un NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'ALERTE pour vous assister pendant votre sauvetage. Nous avons créé ce numéro conjointement avec des différents réseaux transnationaux d'activistes qui sont solidaires avec les migrants et réfugiés. Nous ne possédons pas de bateaux ou hélicoptères qui puissent s'occuper d'opérations de sauvetage, donc veuillez vous assurer que vous APPELEZ EN PREMIER LA GARDE COTIÈRE.

Nous pouvons contrôler la suite donnée à votre appel d'urgence, en portant à leur connaissance que nous sommes informés et „surveillons“ attentivement leurs actions. Si vous n'êtes pas promptement secourus ou si vous êtes repoussés par les autorités, nous allons INFORMER LES MÉDIA et protester contre ceci.

En attendant du secours ou si vous voyez d'autres bateaux ou avions à proximité, signalez-vous et demandez de l'aide par tous les moyens disponibles :

- en les contactant par radio VHF si vous en avez une (lancez un appel de détresse « Mayday ») ; en envoyant une fusée de détresse / émettre de la fumée orange à partir d'une cartouche ; en agitant des vêtements de couleurs vives; en utilisant la réflexion d'un miroir; en clignotant avec une torche pendant la nuit; en hurlant ; en sifflant ; en utilisant les flashes de vos téléphones portables/ appareils électroniques.
- N'allumez surtout pas de feu à bord afin d'attirer l'attention.
- En cas de détresse, n'essayez pas de sauver vos biens, votre sac à dos ou bagages.

Personne à l'eau ou naufrage

- Si une personne tombe à l'eau, arrêtez immédiatement le bateau. Ne la quittez pas des yeux jusqu'à ce qu'elle ait pu être récupérée ! Jetez une bouée, un gilet de sauvetage ou un objet flottant à sa proximité dès que possible. Faites ce que vous pouvez sans risquer votre propre vie.
- Une personne seule à l'eau munie d'un gilet de sauvetage devrait se mettre en position fœtale (en se tenant les bras serrés de chaque côté du torse et en ramenant les genoux près du torse). Sans gilet, flottez sur le dos.
- Plusieurs personnes à l'eau munies d'un gilet de sauvetage devraient s'accrocher l'une à l'autre pour se stabiliser et se réchauffer.
- Sans gilet, elles flottent sur le dos en s'accrochant l'une à l'autre.
- Lorsque la personne a été ramenée à bord du bateau: enlevez ses habits, séchez-la et enveloppez-la dans une couverture. Si elle a cessé de respirer, soufflez dans sa bouche et pratiquer le massage cardiaque.
- Si le bateau entier a chaviré, tentez de vous y accrocher ou de vous accrocher aux morceaux qui flottent

Lorsque les secours arrivent : RESTEZ CALME !

Lorsqu'un autre bateau vous porte secours, restez assis et ne faites pas de gestes brusques dans le bateau, cela risque de faire chavirer le bateau. Si vous souhaitez demander asile, exprimez-le clairement. Le capitaine qui vous porte secours est obligé de s'assurer que vous ayez accès à une procédure d'asile si vous le demandez et de vous débarquer dans un port sûr d'un pays dans lequel vous ne serez pas menacé.

Définition du „Push-Back“ (opération de refoulement illégale)

Les „Push-Backs“ sont des expulsions collectives qui sont clairement interdites par le droit international. Une expulsion collective est toute mesure qui contraint des étrangers, en tant que groupe, à quitter un pays sans examen raisonnable et objectif de la situation particulière de chacun des étrangers qui forment la groupe. L'article 19 de la Charte des Droits Fondamentaux de l'UE interdit les expulsions collectives. Ce droit est violé lorsque des „Push-Backs“ (refoulement) se produisent. Chacun a droit à la protection contre les expulsions collectives, y compris ceux en situation irrégulière. L'interdiction d'expulser collectivement des étrangers s'applique sur tout le territoire du pays concerné, y compris ses eaux territoriales.

„Push-backs“ - Refoulements illégaux

Il y a eu plusieurs rapports sur les pratiques de refoulement illégal vers la Turquie (veuillez consulter l'encadré ci-dessus pour l'explication des „Push-Backs“). Ces refoulements ne sont pas seulement illégaux, mais ils sont également très dangereux mettant ainsi les vies des personnes en péril.

Essayez de ne pas perdre votre calme et protégez votre vie ainsi que celle des autres personnes à bord. En cas de détresse et situations de danger qui peuvent être mortelles, n'hésitez pas à appeler au secours, peu importe si cela signifie être arrêté et détenue par les autorités turques.

Essayez de vous souvenir et de recueillir des détails qui peuvent aider à identifier le(s) bateau(x) et les agents des services frontalières, tels que les numéros d'identification des bateaux, la couleur des bateaux ou tout détail de l'apparence physique des agents frontaliers.

La crevaison du bateau

Dans le passé, une fois interceptées par les garde-côtes grecs, les personnes ont été conseillées de crever le bateau pour éviter un refoulement en Turquie. En vertu de la loi, la Garde Côtière a l'obligation de porter secours et sauver votre vie quand vous êtes en danger. Toutefois, ceci constitue une pratique très dangereuse et a coûté la vie à des nombreuses personnes. Il n'y a pas de garantie que vous n'allez pas être refoulés, même si vous percez votre bateau. Selon la loi, la personne qui perce le bateau peut être criminalisée pour mettre la vie des passagers en danger.

UNE FOIS À TERRE – SI VOUS ARRIVEZ SUR LE TERRITOIRE GREC

Un guide d'information sur le site Web de „Welcome To Europe“ vous fournit des informations détaillées sur les organisations qui peuvent vous aider et ce que vous pouvez faire en arrivant en Grèce. Veuillez consulter: <http://w2eu.info/greece.en/articles/greece-guide.en.html> (ce guide informatif existe en Anglais, Arabe, Farsi et Français).



Évitez des „Push-Backs“

Il y a eu plusieurs rapports selon lesquels les refoulements illégaux sont survenus, même quand les personnes avaient déjà atteint le territoire grec. Compte tenu de ce risque, s'il fait encore nuit, il est préférable d'attendre au lendemain pour se livrer aux autorités en plein jour.

Toutefois, s'il y a des personnes blessées ou qui se sentent malades, téléphonez immédiatement au service d'ambulance (numéro: 166). Gardez à l'esprit qu'il y a des grandes étendues peu peuplées sur les îles grecques, où il est facile de se perdre et d'errer pendant plusieurs heures sans trouver personne. Essayez de vous rendre à un endroit animé où se côtoient beaucoup de personnes. Il est important d'être vu par un grand nombre de personnes, pour minimiser le risque d'être refoulé. Après avoir atteint un endroit animé, vous devriez communiquer aux autorités que vous êtes sur l'île. Conformément à la loi, tant que vous n'avez pas été arrêtés et enregistrés par la police, il est interdit aux citoyens de vous transporter en bus, taxi ou en véhicule individuel.

Asking for asylum

Droit d'asile

Selon la Convention de Genève de 1951, un „réfugié“ est une personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner » (Article premier de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut de réfugié)

Vous avez franchi irrégulièrement une frontière et vous êtes dans l'illégalité. Mais vous êtes autorisés de demander l'asile à tout moment et d'avoir dûment accès aux procédures d'asiles. Si vous souhaitez demander l'asile en Grèce, vous devez vous rendre personnellement à l'un des Bureaux Régionaux d'Asile ci-dessous (sur l'île de **Lesbos**, l'île de **Rhodes**, **Evros Nord**, **Evros Sud**, **Attique** – région qui entoure Athènes, camp de détention d'**Amygdaleza**) ou à une Unité d'Asile (à **Thessalonique** et à **Patras**) et déposer une demande d'asile en personne. Les organisations suivantes sont compétentes pour vous aider et vous conseiller sur la procédure d'asile (Leur support téléphonique n'est accessible qu'aux heures ouvrables du lundi au vendredi!). **HCR / UNHCR**: 0030 - 210 - 6726462/3; **le Conseil Grec pour Réfugiés (CGR)**:

0030 210 - 38 00 990; **Programme œcuménique pour les Réfugiés**: 0030 210 - 72 95 926. Dans le cas où vous êtes en détention ou si vous demeurez dans un Premier Centre de Réception et que vous souhaitez effectuer une demande d'asile, ce sont les services compétents du centre de détention et de Première Réception qui doivent informer le service d'asile de votre souhait de soumettre une demande de protection internationale et vous référer à l'autorité d'examen compétente. Vous pouvez trouver une liste d'organisations dans les pays européens et des informations plus détaillées sur les procédures d'asile ici : **www.w2eu.info** (en Anglais et en Français)

Entrée illégale, enregistrement et détention

Étant donné que vous avez entré la Grèce sans autorisation, il est probable que la police vous détiendra. Sur les îles grecques, il y a un Premier Centre de Réception (à Moria/ Mytilène) et deux Centres d'Identification („Screening centres“ pour identifier le pays d'origine des migrants, basées à Samos et Chios). Dans les centres différents vous allez être enregistrés et vos empreintes digitales seront également prises.

La durée de détention dans les centres de détention grecs varie beaucoup, elle dépendra de la période de votre arrivée, du taux d'occupation des centres etc. Généralement, les personnes détenues ne devraient pas rester plus de 25 jours dans les Premiers Centres de Réception. Cependant, il est possible que vous soyez transféré ensuite dans d'autres centres de détention. Il est important de savoir que, si vous avez 18 ans ou plus, vous pouvez être détenu jusqu'à 18 mois dans les centres de détention grecs. Il est difficile d'avancer un temps moyen de détention: bien qu'il soit souvent inférieur à 18 mois, dans des rares cas la période maximale de détention a été dépassée. La période de détention dépend souvent du nombre de personnes détenues à ce moment. Selon la loi, les mineurs âgés de 1-17 ans ne doivent pas être détenus en centres fermés! Mais ils restent en détention jusqu'à ce que les autorités leur trouvent un emplacement dans un „centre ouvert“ pour demandeurs d'asile (conçus pour des personnes particulièrement vulnérables). En règle générale, cela peut durer quelques jours, mais le pire des cas, 1-3 mois.

Quand on vous libère, la police donnera aux adultes un „papier blanc“. Le papier est une ordonnance d'expulsion qui explique que vous devez quitter la Grèce et retourner dans votre pays dans un délai de 30 jours. Ce document est ni un document de voyage, ni un permis de séjour. **Faites-vous une copie de sauvegarde et gardez l'original dans un lieu sûr**: ce papier sert à vous prémunir d'être arrêté durant la période spécifiquement mentionnée dessus, si vous n'allez pas à Patras ou Igoumenitsa. Lorsque la date d'expiration du document est dépassée, vous encourez le risque d'être arrêté et détenu à nouveau. Si vous êtes mineur, votre papier n'expirera pas jusqu'à vous atteignez l'âge de 18 ans. Si vous êtes de Syrie, vous serez libéré très vite après avoir été identifié et enregistré en tant que Syrien. Les Syriens reçoivent une lettre de „suspension d'expulsion“ qui est valable pendant 6 mois (à partir du jour de l'émission) et peut être renouvelé.

Si vous vous retrouvez sur le territoire turc

Si vous êtes refoulés en Turquie ou arrêtés par les garde-côtes turcs, vous pouvez être détenus pendant quelques jours (la durée de détention varie, mais en général elle est relativement brève) dans un camp de détention en Turquie. La période de détention dépend en grande partie de votre situation personnelle au moment de la détention: si vous avez été déjà arrêté par les autorités turques ou non ; et aussi, si vous avez été enregistré comme demandeur d'asile. Et en plus, la durée de détention dépendra de l'endroit où vous êtes détenus. Il y a eu des cas où les garde-côtes turcs ont relâchés des personnes au lieu de procéder au transfert en centre de détention.

Si vous êtes en détention, vous pouvez obtenir de l'aide juridique ici:

Mülteci Der (Association de Solidarité avec les Réfugiés, basée à Izmir/Turquie): +90 232 483 54 21. Helsinki Citizens' Assembly (Avocats pour Réfugiés et programme de soutien, basée à Istanbul/Turquie): +90 212 292 68 42 ou +90 212 292 68 43

Rapportez les décès et les violations de vos droits

Si une personne meurt ou a disparu de votre bateau, ou si vous avez perdu des membres de votre famille et cherchez à savoir ce qu'il leur est advenu, vous devez en informer les autorités qui vous ont arrêté, ainsi que le **Croix Rouge d'Athènes** (+30 210 8259002) et le **HCR/ UNHCR** (+30 210 6726462/3).

Si un bateau ne vous apporte pas secours en situation de détresse, vous pouvez contacter une organisation locale qui défend les migrants et demander que votre témoignage soit entendu, ou vous avez été refoulés par les garde-côtes grecs ou les agents aux frontières européens des eaux territoriales/ du territoire grec vers la Turquie vous pouvez

écrire à: **info@watchmed.net** ou à: **contact@w2eu.info**

Nous souhaitons recueillir vos témoignages et condamner ceux qui sont responsable pour ces faits pour que cela n'arrive plus. Essayez de donner le maximum de détails que vous pouvez, et envoyez-nous les photos ou vidéos de la traversée. Votre identité ne sera pas révélée et votre témoignage restera anonyme.



welcomezeurope (www.w2eu.info)
Watch the med (www.watchthemed.net)

